

CONTRAT – INSCRIPTION

- Article 1 - Assiduité, ponctualité et bon comportement : la recette du succès

L'assiduité et la ponctualité sont les maîtres-mots de la réussite. Par conséquent, l'élève devra impérativement être présent et à l'heure à tous les cours. Tout retard de plus de **15 minutes** non justifié privera l'élève de l'accès au cours et sera considéré comme une absence.

Les absences à répétition injustifiées seront sanctionnées par une exclusion définitive de l'élève. Si un élève s'absente plus de quatre fois sans justificatif, cela sera considéré comme un abandon.

Nous insistons lourdement auprès des parents sur la nécessité de venir récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure. En effet, l'élève n'est plus sous la responsabilité du professeur et de l'association dès que le cours est fini.

- Article 2 - Suivi du travail : sérieux continu et contrôle des connaissances

En plus du travail avec le professeur, un travail personnel raisonnable sera exigé de l'élève. Ce travail doit être fourni de manière régulière. L'élève sera évalué à chaque séance par le biais d'interrogations ponctuelles et/ou hebdomadaires. Il recevra des bulletins de notes trimestriels ou semestriels par an. Si, malgré les recommandations et les sanctions un élève persiste à ne pas travailler sérieusement, il pourra être renvoyé, sans autre avis de la direction. **Les redoublements répétitifs et les trop mauvais résultats (moyenne inférieur à 5/20), seront sanctionnés par le renvoi de l'élève.**

- Article 3 - Vacances scolaires

Il n'y a pas de vacances à la Toussaint (en octobre) ainsi que celles d'hiver (mois de février). Il est impératif que l'élève soit présent lors de ces deux périodes. Les dates de vacances vous seront communiquées par le biais du tableau d'affichage (2 semaines en décembre et 2 semaines en avril), ainsi que toute autre information importante, personnelle ou collective.

- Article 4 - Cotisation et frais d'inscription

La cotisation est payable à l'inscription. L'élève peut régler en plusieurs fois par chèque en répartissant la somme selon les mois de cours (exemples : 10 chèques pour les cours annuels, 6 chèques pour les cours semestriels). **Les chèques sont encaissables entre le 08 et le 12 de chaque mois.** Les différents types de cotisations :

- Cours annuels de lange arabe : 270€ (la cotisation passe à 240€ pour 3 cours et 220€ à partir de 5 cours)
- Cours annuels de coran : 200€ - Cours semestriels : 160€
- Cours estivaux : 75€ pour les externes et 50€ pour les internes

Tout nouvel élève ainsi que les anciens élèves ne s'étant pas réinscrit en juin devront payer 10€ de frais d'inscription.

